



GUIDE DES CONDITIONS TARIFAIRES

CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

CONDITIONS APPLICABLES AU

15 JUILLET 2020

Sommaire

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1 | EXTRAIT STANDARD DES TARIFS | 3 |
| | Liste des services | 3 |
| 2 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE | 4 |
| | Ouverture, transformation, clôture | 4 |
| | Relevés de comptes | 4 |
| | Tenue de compte | 5 |
| | Services en agence | 5 |
| 3 | BANQUE À DISTANCE | 5 |
| 4 | MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT | 6 |
| | Cartes bancaires | 6 |
| | Virements | 8 |
| | Prélèvements / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) | 9 |
| | Chèques | 9 |
| | Change | 9 |
| 5 | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES | 10 |
| | Services bancaires de base | 10 |
| | Offre réservée aux clients financièrement fragiles | 10 |
| 6 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS | 11 |
| | Commission d'intervention | 11 |
| | Opérations particulières | 11 |
| | Incidents de paiement | 11 |
| 7 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS | 13 |
| | Facilité de caisse et découverts | 13 |
| | Crédits à la consommation | 13 |
| | Crédits immobiliers | 14 |
| | Autres opérations | 14 |
| 8 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS | 15 |
| | Épargne bancaire | 15 |
| | Placements financiers - PEA / PEA-PME | 16 |
| | Placements financiers - Comptes titres | 19 |
| | Assurance-vie | 22 |
| | Autres opérations et services | 22 |
| 9 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE | 24 |
| 10 | RÉSOUTRE UN LITIGE | 25 |

1 EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

* Vous pouvez également retrouver le Document d'Information Tarifaire en agence et sur notre site internet www.milleis.fr.

Ce document comporte des informations relatives aux 12 services les plus représentatifs liés à un compte de paiement (énuméré au A du I de l'article D 312-1-1 du Code monétaire et financier).

| Liste des services | Prix en euros |
|---|--|
| Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) | Internet : Gratuit, hors coût de connexion du fournisseur d'accès Internet. Téléphone : N/A SMS : N/A |
| Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS | N/A |
| Tenue de compte | 15 € par trimestre Soit pour information 60 € par an |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) | 3,75 € par mois Soit pour information 45 € par an |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) | 3,75 € par mois Soit pour information 45 € par an |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) | 2,50 € par mois Soit pour information 30 € par an |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | Gratuit |
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement | Offre Essentiel : 2,5 € par mois Soit pour information 30 € par an Offre Premium : 4 € par mois Soit pour information 48 € par an |
| Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) | En agence : 4 € par virement Par l'internet : Gratuit |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) | Gratuit |
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) | Gratuit |
| Commission d'intervention | 8 € par opération, avec un plafond de 80 € par mois. |

2 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

| | |
|---|---------|
| Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de Compte Milleis | Gratuit |
| Transfert de compte dans une autre agence Milleis | Gratuit |
| Enregistrement d'un changement d'adresse | Gratuit |
| Service d'aide à la mobilité | Gratuit |
| Récapitulatif des prélèvements et virements réguliers ayant transité sur votre compte au cours des 13 derniers mois | Gratuit |
| Services bancaires de base (droit au compte) | Gratuit |
| Désolidarisation d'un compte-joint | Gratuit |
| Clôture du compte | Gratuit |

Relevés de comptes

| | |
|--|--|
| Mensuel | Gratuit |
| Récapitulatif annuel des frais bancaires | Gratuit |
| Relevés spécifiques aux instruments financiers : <ul style="list-style-type: none"> · Relevé IFU annuel · Relevé de plus-values titres | Gratuit |
| Frais de recherche de documents | |
| Duplicata de relevés de comptes | 15,55 € / relevé |
| Documents fiscaux | 32 € / document |
| Document (hors relevés de comptes et documents fiscaux) <ul style="list-style-type: none"> · Datant de moins de 6 mois · Datant de plus de 6 mois | 17,95 € / document 40,66 € / document |
| Relevé de portefeuille titres à date d'arrêt mensuel | 60 € / relevé |
| Fourniture d'attestations diverses (avoirs pour études à l'étranger, virements...) | 15 € l'unité |

Tenue de compte

| | |
|--|--|
| Tenue de compte | 15 € / trimestre |
| · Pour les personnes de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours · Si le titulaire du compte détient 100 000 € d'avoirs ou plus ⁽¹⁾ | Gratuit |
| Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ou BIC/IBAN | Gratuit |
| Compte inactif ⁽¹⁾ | 30 € / an maximum |
| Ouverture de dossier succession Barème dégressif par tranche en euros (sur avoirs, espèces et titres au jour du décès) : · De 0 à 22 800 € · De 22 801 € à 152 500 € · Supérieur à 152 500 € Plus frais réels de règlement des successions | Minimum 100 € 1 % 0,50 % 0,25 % |

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

Services en agence

| | |
|--|----------------|
| · Frais de location de coffre-fort en fonction de la taille (facturation annuelle) · Dimension minimum 9,36 dm ³ · Dépôt de garantie en fonction de la taille du coffre | Nous consulter |
| Remise de chèque(s) à l'encaissement | Gratuit |

3 BANQUE À DISTANCE

| | |
|---|------------------------|
| Abonnement à des services de Banque à distance (Milleisnet) sur www.milleis.fr | Gratuit ⁽²⁾ |
| Application mobile Milleis L'application mobile Milleis est disponible gratuitement sur l'App Store ⁽²⁾ pour iPhone, sur Google Play ⁽³⁾ pour les téléphones Android™ | Gratuit |

(1) Le montant des avoirs correspond aux dépôts et à la valeur des produits financiers détenus chez Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoirs détenus individuellement. Les comptes en indivision ne sont pas éligibles à la gratuité.

(2) Hors coût d'accès à la charge du client et facturé par son opérateur.

(3) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.

4 MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes bancaires

| Cotisation carte | Prix mensuel | Conditions de gratuité ⁽¹⁾ |
|---|---|--|
| Carte Cirrus (Ce produit n'est plus commercialisé) | 1 € (soit 12 € / an) Débit immédiat | Non applicable |
| Carte Maestro à autorisation systématique | 2,50 € (soit 30 € / an) Débit différé indisponible Conditions de gratuité : Clients âgés de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours ou client bénéficiant des services bancaires de base. | Clients âgés de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours ou client bénéficiant des services bancaires de base. |
| Carte Visa Classic Carte Mastercard standard (produit plus commercialisé) | 3,75 € (soit 45 € / an) | 50 000 € d'avoires minimum ⁽¹⁾ |
| Carte Visa Premier Carte Gold Mastercard (produit plus commercialisé) | 12,50 € (soit 150 € / an) | 50 000 € d'avoires minimum ⁽¹⁾ |
| Carte Visa Platinum | 18,25 € (soit 219 € / an) | 100 000 € d'avoires minimum ⁽¹⁾ |
| Carte Visa Infinite | 28,25 € (soit 339 € / an) | 200 000 € d'avoires minimum ⁽¹⁾ |

Bon à savoir

À partir de la deuxième carte souscrite, vous bénéficiez de 50 % de réduction sur le montant de la cotisation⁽²⁾.

Cartes dédiées au crédit renouvelable Milleis Privilège

(produits plus commercialisés au 31/01/2020)

Prix annuel

| | |
|--|------|
| Carte MasterCard standard pour les clients non détenteurs d'une carte bancaire Milleis | 34 € |
| Carte MasterCard standard pour les clients détenteurs d'une carte bancaire Milleis | 17 € |
| Carte Gold MasterCard pour les clients non détenteurs d'une carte bancaire Milleis | 70 € |
| Carte Gold MasterCard pour les clients détenteurs d'une carte bancaire Milleis | 35 € |

(1) Une carte gratuite par client. Le montant des avoires correspond aux dépôts et à la valeur des produits financiers détenus chez Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoires détenus individuellement.

(2) Si le client est titulaire d'une carte bancaire gratuite, il bénéficie de 50% de réduction sur une carte de gamme équivalente ou inférieure. Si le client n'est pas éligible à la gratuité, il bénéficie de 50% de réduction sur la cotisation de la carte la moins chère.

Transactions par carte bancaire

| | |
|--|---|
| Dans un pays de la zone euro⁽¹⁾ Retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets | Gratuit |
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (autre que Milleis) | 0,45 % du montant + 4 € / opération |
| Paiements par carte (la carte est émise par la banque) | Gratuit |
| Dans un pays hors zone euro⁽²⁾ Retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets | 2,90 % du montant + 3 € / opération |
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (autre que Milleis) | 2,90 % du montant + 3 € / opération |
| Paiements par carte (la carte est émise par la banque) | 2,90 % du montant + 0,80 € / opération |

(1) Les pays membres de la zone euro sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie

(2) Les transactions effectuées en devises hors zone euro sont converties en euros par les Centres Internationaux Visa et Mastercard au jour de la réception du débit à ces centres, aux conditions de change de leurs réseaux.

Autres prestations

| | |
|---|----------------|
| Opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse | Gratuit |
| Remplacement automatique de carte suite à opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse | Gratuit |
| Remplacement de carte détériorée | 16 € |
| Remplacement de carte en urgence | 60 € |
| Rédition de code confidentiel | 10 € |
| Rédition de code confidentiel en urgence | 60 € |
| Mise en place d'un plafond d'autorisation exceptionnel ⁽¹⁾ | 60 € |
| Réclamation non fondée (contestation illégitime) | 38 € |

(1) Cette opération est soumise à l'acceptation de la Banque.

Virements

| | | |
|---|--|------------------------|
| <p>Virements effectués dans la zone SEPA⁽¹⁾</p> <p>Réception d'un virement SEPA Virement interbancaire Gratuit (des commissions ou frais pourront être facturés au bénéficiaire par le banquier du donneur d'ordre)</p> | En agence | Internet |
| | Gratuit | Gratuit |
| <p>Émission d'un virement SEPA</p> <p>Émission d'un virement Interne Frais par virement interne occasionnel ou permanent</p> | Gratuit | Gratuit |
| <p>Virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) Frais par virement occasionnel</p> | 4 € | Gratuit ⁽²⁾ |
| <p>Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent</p> | Gratuit 1,50 € par virement | Gratuit Gratuit |
| <p>Virements non SEPA⁽³⁾</p> | | |
| <p>Réception d'un virement hors euro ou en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽¹⁾</p> | 12 € | |
| <p>Émission d'un virement non SEPA^{(1) (3)} en agence ou sur internet Commission de transfert dégressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 0 à 76 200 € • De 76 201 à 457 300 € • Supérieur à 457 300 € <p>Exemple : pour un montant de 500 000 €, le taux de 0,12 % s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 €, le taux de 0,07 % s'applique pour la tranche de 76 201 € à 457 300 € et le taux de 0,05 % s'applique pour la tranche de 457 301 € à 500 000 €.</p> | <p>Minimum : 18,50 €</p> <p>0,12 %</p> <p>0,07 %</p> <p>0,05 %</p> | |
| <p>Commission de change Commission dégressive par tranche en euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 0 à 76 200 € • De 76 201 à 457 300 € • Supérieur à 457 300 € | <p>Minimum : 18,50 €</p> <p>0,05 %</p> <p>0,02 %</p> <p>0,01 %</p> | |
| <p>Frais de récupération des frais de correspondant⁽⁴⁾</p> | Minimum : 20 € | |
| <p>Frais additionnels en cas d'absence ou d'erreur sur BIC ou IBAN</p> | 10 € | |
| <p>Frais d'intervention, réclamation non fondée Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la Banque</p> | 40 € | |

NB : Les frais mentionnés ci-dessus correspondent à des frais d'exécution des opérations.

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

(2) Le montant du virement peut être plafonné par la banque

(3) Commission de change en sus si achat ou cession de devises.

(4) Frais pris par les Banques intermédiaires

Cours de change

Le coût correspond au cours du marché au moment de la passation de l'ordre par nos services majoré de 5 % maximum.

Pour tous vos virements non SEPA, et s'agissant des frais relatifs aux transferts, vous avez la possibilité de choisir entre :

- Le partage des frais : seuls les frais Milleis vous sont imputés
- Tous frais à votre charge : les frais Milleis et ceux à charge du bénéficiaire
- Frais à charge du bénéficiaire : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire

À défaut d'indication de votre part, l'option retenue par défaut sera l'option frais partagés (BIC de la Banque de la Banque du bénéficiaire et IBAN du bénéficiaire des fonds fournis à Milleis de manière précise). Il en sera de même lorsqu'il n'y a pas de conversion monétaire du côté du payeur.

Prélèvements / Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

| | |
|---|---------|
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement | Gratuit |
| Paiement d'un prélèvement SEPA | Gratuit |
| Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) | Gratuit |
| Frais d'opposition sur prélèvement | Gratuit |

Chèques

| | |
|--|---------------------------|
| Paiement d'un chèque | Gratuit |
| Remise de chèque(s) | Gratuit |
| Autres opérations liées aux chèques | |
| Frais d'envoi de chéquier (en recommandé) | 5,50 € plus frais postaux |
| Chèque émis dans une autre monnaie que celle du compte | 18 € |
| Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur | 14 € |
| Émission d'un chèque de Banque | |
| Frais d'émission d'un chèque de banque libellé en Euro | 14 € |
| Frais d'émission d'un chèque de banque libellé en devises autre que l'Euro | 14 € |

Change

Commission sur achat ou vente de devises des pays n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen(*).

| | |
|--|-------------------|
| Commission de change | |
| Commission dégressive par tranche en euros : | Minimum : 18,50 € |
| • De 0 à 76 200 € | 0,05 % |
| • De 76 201 à 457 300 € | 0,02 % |
| • Supérieur à 457 300 € | 0,01 % |

5 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Services bancaires de base

Les services bancaires de base sont ceux fournis aux titulaires d'un compte de dépôt ouvert sur désignation par la Banque de France (droit au compte) au titre des articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier.

Gratuit

Les services bancaires de base comprennent :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de Milleis Banque
- Carte bancaire Maestro à autorisation systématique
- Deux formules de chèques de Banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse

Commission d'intervention

Gratuit

Offre réservée aux clients financièrement fragiles

Cette offre est réservée à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier.

Cotisation à cette offre groupée de service :
3 € / mois

- Ouverture, tenue et clôture du compte de dépôt
- Carte bancaire Maestro à autorisation systématique
- Dépôt et retrait d'espèces en agence
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, et des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de Banque par mois
- Accès gratuit à Milleisnet
- Alertes SMS sur le niveau du solde du compte
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)
- Exonération totale des commissions d'intervention
- Un changement d'adresse par an

Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte:

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

16,60 € / mois
soit pour information
199,20 €
maximum / an

6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier

Frais par opération

8 € par opération
(80 € maximum / mois)

Pour les adhérents à l'offre réservée à la clientèle en situation de fragilité financière et les titulaires de compte assorti des services bancaires de base

Gratuit

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10 % du montant
recouvré par
les comptables publics
dans la limite de 100 €

Frais par saisie-attribution

104 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

20 € / chèque

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

15 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

30 €

Frais d'envoi d'un courrier de dénonciation de la Facilité de caisse (utilisation > 30 jours consécutifs)

15 €

Incidents de paiement

Cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou insuffisance de provision)

38 €

Chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Pour un chèque d'un montant ≤ 50 €
- Pour un chèque d'un montant > 50 €

Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour un motif autre que sans provision (à la charge du bénéficiaire)

30 € / chèque
50 € / chèque
17 €

| | |
|--|--|
| <p>Prélèvements</p> <p>Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ≥ 20 € Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision < 20 €</p> | <p>20 € Plafonné au montant du prélèvement rejeté</p> |
| <p>Virements</p> <p>Frais par virement occasionnel incomplet Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision</p> | <p>12 € 17 €</p> |
| <p>Clientèle en situation de fragilité financière n'ayant pas adhéré à l'offre réservée aux clients financièrement fragiles (visée au paragraphe 5 du présent guide)</p> <p>Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissions d'intervention • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Frais suite a notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque | <p>25 € / mois</p> |

7 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

La Banque de France communique les seuils de l'usure sous la forme d'un avis au JO à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Ces seuils sont disponibles sur le site Internet milleis.fr rubrique « Informations légales et réglementaires ».

Facilité de caisse et découverts

Facilité de caisse⁽¹⁾

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs en vigueur

Seuil de l'usure en vigueur diminué de 0,06 %

Découverts

Découvert en compte non convenu ou dépassement non autorisé⁽¹⁾.

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs en vigueur

Seuil de l'usure en vigueur diminué de 0,03 %

Découvert autorisé

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs (hors assurance facultative)

Nous consulter

Découvert à Durée Indéterminée

Ouverture de crédit dont le montant maximum est fonction des avoirs
Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs (hors assurance facultative)

Nous consulter

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable Milleis Privilège (produit plus commercialisé)

Nous consulter⁽²⁾

Prêts personnels

Nous consulter

Frais de dossier

Gratuit

(1) Taux Annuel Effectif Global (TAEG) limité au plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" tel qu'il est publié trimestriellement au Journal Officiel en application des articles L313-3 et D313-6 du Code de la consommation. Le TAEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte. Ce taux peut être modifié à tout moment à la hausse ou à la baisse par la Banque, dans la limite du taux de usure.

(2) Le taux applicable au crédit dépend de la tranche correspondant au montant effectivement emprunté. Ce montant est déterminé quotidiennement par l'ensemble des utilisations et des remboursements de l'Emprunteur

Crédits immobiliers

Milleis propose une gamme de prêts immobiliers à taux fixe destinés à répondre à vos besoins. N'hésitez pas à contacter votre Banquier Privé Milleis.

Frais de dossier : ces frais sont perçus lors de la mise à disposition des fonds.

1 % du montant emprunté
Minimum 500 €

Dans tous les cas, les facilités de caisse, découverts, crédits à la consommation et crédits immobiliers sont soumis à un accord préalable de la Banque.

Autres opérations

| | |
|---|---------|
| Demande d'une attestation d'intérêts | 38 € |
| Réédition du tableau d'amortissement/tableau de réduction | 38 € |
| Modification de la date de prélèvement des échéances | 38 € |
| Demande de décompte pour remboursement anticipé | Gratuit |
| Modifications contractuelles | 305 € |
| Émission de caution | 120 € |
| Frais d'établissement d'acte de caution | 120 € |
| Frais d'envoi de la lettre d'information des cautions | Gratuit |

8 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

Rémunération des comptes d'épargne

À court terme :

| | |
|---|-----------------------|
| Compte sur Livret | 0,10 % ⁽¹⁾ |
| Livret A | 0,50 % ⁽²⁾ |
| Livret de Développement Durable et Solidaire | 0,50 % ⁽²⁾ |
| Livret Jeune Milleis | 2,5 % ⁽²⁾ |
| Compte d'Épargne Logement (hors prime d'état) | 0,25 % ⁽²⁾ |

À moyen terme :

| | |
|--|--------------------|
| Compte à terme et certificat de dépôts | Nous consulter |
| Plan d'Épargne Logement (hors prime d'état) | 1 % ⁽²⁾ |
| Transfert de produits d'épargne de type PEL, CEL vers une autre Banque | 55 € |
| Clôture de compte sur livret et assimilés | Gratuit |

(1) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux susceptible de modifications à l'initiative de la Banque et qui sera communiqué aux clients par courrier ou message sur les relevés de compte. Jusqu'à 5 millions d'euros.

(2) Taux fixé par les pouvoirs publics, en vigueur à compter du 1^{er} février 2020.

Placements financiers - PEA / PEA-PME

Gestion Libre - Milleis Bourse

Valeurs négociées dans l'EEE⁽¹⁾⁽²⁾

| Commission sur le montant de la transaction : | Milleisnet | Hors Milleisnet |
|---|---|-----------------|
| Ordre de bourse | 0,50 % | 1,20 % |
| Abonnement mensuel | Gratuit | |
| Souscription / Rachat d'OPCVM | Les droits d'entrée prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus. A défaut de droit d'entrée mentionnés dans le prospectus, commission Banque de 0,5 % (Milleisnet) ou 1,2% (hors Milleisnet) | |
| Souscription aux émissions d'obligations en France | Gratuit | |
| Achats d'actions sur introduction dans l'EEE et participation aux augmentations de capital des sociétés cotées dans l'EEE | Gratuit | |

Valeurs négociées hors EEE⁽²⁾⁽³⁾

| Commission sur le montant de la transaction | Milleisnet | Hors Milleisnet |
|---|------------|-----------------|
| Ordre de bourse | 1,00 % | |

Service de Règlement Différé (SRD)

| | |
|---|--------|
| Commission de règlement différé (Achat-Vente) | 0,18 % |
| Commission de prorogation | 0,54 % |

(1) Tarification toutes taxes comprises sur les transactions financières applicable sur certaines valeurs.

(2) Espace économique européen.

(3) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marche et correspondants étrangers.

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Ils sont acquis à Milleis pour tout trimestre commencé hors cas de transfert. L'ensemble des titres et OPC émis par le Groupe Milleis ne supporte aucun droit de garde.

| | |
|-----------------------|--|
| Taux unique | 0,1 % par trimestre |
| Maximum de perception | 1,25 € par ligne de titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation par trimestre 6,25 € par ligne de titres non-admis aux négociations sur une plateforme de négociation par trimestre |

Gestion Conseillée

Conseil Expert en Investissement Financier Milleis

Accessible à partir de 75 000 €

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

| | |
|--|---------------|
| Taux dégressif par tranche d'actifs sous gestion : • Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 150 000 € | 0,80 % par an |
| • Pour la tranche d'encours supérieure ou égale à 150 000 € | 0,70 % par an |
| • Minimum de perception | 400 € par an |

Ordres de Bourse

| | | |
|---|------------|-----------------|
| Commission sur le montant de la transaction : • Taux standard | Milleisnet | Hors Milleisnet |
| | 0,50 % | 1 % |
| Droits de garde | Gratuit | |

Conseil Essentiel

Accessible à partir de 10 000 €.

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

| | |
|-----------------|---|
| Taux unique | 0,70 % par an |
| Droits d'entrée | Les droits d'entrée prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus. A défaut de droit d'entrée mentionnés dans le prospectus, commission Banque de 0,5% (Milleisnet) ou 1,2% (hors Milleisnet) |
| Droits de garde | Gratuit |

Gestion Déléguée

Dans le cadre de ce service, les droits de garde, droits d'entrée et frais d'arbitrage sur OPC ne sont pas facturés.

Le Mandat OPC est accessible à partir de 75 000 €

Le Mandat mixte est accessible à partir de 150 000€ (75 000€ pour un PEA).

Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent.

Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

| | |
|--|---------------|
| Le taux est appliqué par tranche d'encours : • Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 150 000 € | 1,40 % par an |
| • Pour la tranche d'encours supérieure à 150 000 € et inférieure ou égale à 500 000 € | 1,20 % par an |
| • Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 € | 1 % par an |

Ordres de Bourse

| | |
|--|--------------------|
| Commission sur le montant de la transaction • Ordres de bourse négociés dans l'EEE ⁽¹⁾ • Ordres de bourse négociés hors EEE ⁽¹⁾ | Gratuit Gratuit |
|--|--------------------|

(1) Espace économique européen.

Placements financiers - Comptes titres

Gestion Libre - Milleis Bourse

Valeurs négociées sur Euronext⁽¹⁾⁽²⁾

Commission sur le montant de la transaction :

| | Milleisnet | Hors Milleisnet |
|---|---|-----------------|
| Ordre de bourse | 0,50 % | 1,00% |
| Minimum | 12 € | 12 € |
| Abonnement mensuel | Gratuit | |
| Souscription / Rachat d'OPCVM extérieurs à Milleis (Hors sélection Milleis) | Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus + commission Banque de 1 % (minimum 31 €) | |
| Souscription aux émissions d'obligations en France | Gratuit | |
| Achats d'actions sur introduction sur Euronext-Paris et participation aux augmentations de capital des sociétés cotées sur Euronext-Paris | Gratuit | |

Valeurs négociées sur une place étrangère⁽³⁾ hors Milleisnet

Commission sur le montant de la transaction

| | |
|-----------------------|--------|
| Ordre de bourse | 1,00 % |
| Minimum de perception | 25 € |

Service de Règlement Différé (SRD)

| | |
|---|--------|
| Commission de règlement différé (Achat-Vente) | 0,18 % |
| Commission de prorogation | 0,54 % |

(1) Tarification hors taxe sur les transactions financières applicable sur certaines valeurs.

(2) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(3) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Ils sont acquis à Milleis pour tout trimestre commencé. L'ensemble des titres et OPC émis par le Groupe Milleis ne supporte aucun droit de garde.

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Taux unique | 0,125 % par trimestre |
| Minimum de perception | 25 € par trimestre |

Gestion Conseillée

Conseil Expert en Investissement Financier Milleis

Accessible à partir de 75 000 €

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

| | |
|--|---------------|
| Taux dégressif par tranche d'actifs sous gestion : • Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 150 000 € | 0,80 % par an |
| • Pour la tranche d'encours supérieure ou égale à 150 000 € | 0,70 % par an |
| • Minimum de perception | 400 € par an |

Ordres de Bourse

| Commission sur le montant de la transaction : • Taux standard | Milleisnet | Hors Milleisnet |
|---|---|---|
| | | 0,80 % |
| Minimum de perception • sur Valeurs négociées sur Euronext ⁽¹⁾⁽²⁾ • sur valeurs négociées sur une place étrangère | 12 € non applicable | 12 € 25 € |
| Frais de courtage • sur Valeurs négociées sur Euronext ⁽²⁾ • sur valeurs négociées sur une place étrangère | inclus ⁽³⁾ non applicable | inclus ⁽³⁾ À la charge du client ⁽⁴⁾ |
| Droits de garde | Gratuit | |

(1) Tarification hors taxe sur les transactions financières applicable sur certaines valeurs.

(2) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(3) Inclus à la commission sur le montant de la transaction.

(4) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marche et correspondants étrangers.

Conseil Essentiel

Accessible à partir de 10 000 €.

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

| | |
|-----------------|--|
| Taux unique | 0,70 % par an |
| Droits d'entrée | les droits d'entrée sont ceux mentionnés dans les prospectus |
| Droits de garde | Gratuit |

Gestion Déléguée

Dans le cadre de ce service, les droits de garde, droits d'entrée et frais d'arbitrage sur OPC ne sont pas facturés. Le Mandat OPC est accessible à partir de 75 000 €
Le Mandat mixte est accessible à partir de 150 000€ (75 000€ pour un PEA).

Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

| | |
|--|---------------|
| Le taux est appliqué par tranche d'encours : • Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 150 000 € | 1,40 % par an |
| • Pour la tranche d'encours supérieure à 150 000 € et inférieure ou égale à 500 000 € | 1,20 % par an |
| • Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 € | 1 % par an |

Ordres de Bourse

| | |
|---|--|
| Commission sur le montant de la transaction • Ordres de bourse Euronext ⁽¹⁾ • Ordres de bourse Etranger | Gratuit Gratuit |
| Frais de courtage • Ordres de bourse Euronext ⁽¹⁾ • Ordres de bourse Etranger ⁽²⁾ • Minimum de perception | Gratuit À la charge du client 25 € |

(1) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(2) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

Assurance-vie

Contrats d'assurance-vie et Contrats de capitalisation

Gamme des produits Milleis Vie et partenaires : votre Banquier Privé Milleis se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles.

Vous pouvez également consulter notre site www.milleis.fr

Autres opérations et services

Opérations sur or : uniquement vente de l'or en conservation à la CPR

| | |
|--|--|
| Lingots, lingotins et barres | 1 % du montant brut de la négociation |
| Pièces | 1,20 % du montant brut de la négociation |
| Frais CPR | 0,60 % du montant de la transaction (minimum 13 €) |
| Taxe sur or calculée sur le montant brut de la négociation | 8 % |
| Réfection de bulletin d'essai | 55 € |

Virements de titres vers un autre établissement

| | |
|---|------------|
| Virements de titres vers un autre établissement | 15 €/ligne |
|---|------------|

Transfert de PEA vers un autre établissement

| | |
|--|---------------------------|
| Transfert de titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation | 15 €/ligne ⁽¹⁾ |
| Transfert de titres non-admis aux négociations sur une plateforme de négociation | 50 €/ligne ⁽¹⁾ |

(1) l'ensemble des frais de transfert ne peut excéder 150€

Autres

| | |
|---|--|
| Encaissement des coupons étrangers (Les frais sont exceptionnellement calculés hors taxes). | 3% sur le montant encaissé (Maximum 45,75 €) |
| Récupération d'impôt sur valeurs étrangères à partir de 100 € de remboursement : <ul style="list-style-type: none"> · De 100 € à 300 € · 301 € à 1 000 € · 1 001 € à 2 000 € · Supérieur à 2 000 € | Gratuit Forfait de 50 € Forfait de 100 € Forfait de 200 € |
| Dépôt de titres au porteur pour examen et/ou mise sous dossier | 25 € par ligne |
| Frais de tenue de comptes titres | Gratuit |
| Échange lors d'Offre Publique d'Échange | Gratuit |
| Encaissement de dividendes actions et coupons obligations (France) | Gratuit |
| Assemblées | Gratuit |
| Souscriptions aux émissions de titres de créance (obligations, EMTN) | Selon les caractéristiques du programme d'émission |
| Frais de tenue de compte PEA inactif ⁽²⁾ | Gratuit |

(2) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

9 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance des moyens de paiement

| | |
|-----------------|--|
| Offre Essentiel | Prix mensuel 2,50 € soit pour information 30 € par an |
| Offre Premium | 4,00 € soit pour information 48 € par an |

Milleis Sécurité : ce produit n'est plus commercialisé à compter du 3 octobre 2018

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Cotisation Formule simple | Prix annuel 26 € |
| Cotisation Formule Couple | 47 € |
| Cotisation Formule Jeunes 18-29 ans | 18 € |

Prévoyance : vous protéger, vous et vos proches

Milleis a sélectionné pour vous une offre de prévoyance adaptée avec un choix de garanties modulables selon vos besoins. Votre Banquier privé Milleis se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles.

Vous pouvez également consulter notre site Internet www.milleis.fr

Assurance des crédits immobiliers

| | |
|---|----------------|
| Assurance décès invalidité, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail | nous consulter |
|---|----------------|

10 RÉSOUTRE UN LITIGE

Parlez-en à votre Banquier Privé

Il est votre premier interlocuteur habituel. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à lui en premier lieu : en agence, par téléphone, par courrier, télécopie ou par e-mail.

Si la réponse apportée par votre Banquier Privé ne vous satisfait pas, que faire ?

Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez adresser votre réclamation :

- **par courrier postal** : Service Qualité Client - 183 avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12
- **par e-mail** : relation.client@milleis.fr
- **par téléphone** : 01 55 78 78 78 (prix d'un appel local)

Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

Vous pouvez adresser votre réclamation, selon le cas, à l'une des adresses suivantes :

Lorsque votre réclamation concerne le devoir de conseil et d'information ou les conditions de commercialisation :

- **par courrier postal** : Service Qualité Client - 183 avenue Daumesnil - 75575 Paris Cedex 12
- **par téléphone** : 01 55 78 78 78 (prix d'un appel local)

Milleis s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa réception et à adresser une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de deux mois, sauf si la complexité nécessite un délai supplémentaire.

Si la réponse de Milleis ne vous convient pas, quelles sont vos voies de recours ?

Dans le cadre du traitement de votre réclamation, nous vous informons qu'à l'issue de la réponse de Milleis, vous pouvez saisir, sans frais, les Médiateurs dont toutes les coordonnées vous sont indiquées ci-après.

Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez saisir le Médiateur agissant conformément à la Charte du service de médiation de la Fédération Bancaire Française (FBF) :

Monsieur Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française - CS 151 - 75422 - Paris Cedex 09

Fax : 01 48 00 52 89

ou aller à l'adresse suivante pour remplir un formulaire de réclamation en ligne en cliquant sur la rubrique « Accéder au formulaire » : www.lemediateur.fbf.fr

Dans le cas où le contrat objet de votre réclamation aurait été conclu en ligne (et exclusivement dans ce cas), vous pouvez également vous connecter et suivre la procédure indiquée sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

Vous pouvez contacter le Médiateur de l'Assurance agissant conformément à la Charte de « La Médiation de l'Assurance ». La saisine s'effectue par écrit à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

ou via le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mediation-assurance.org>

Dans le cas où le contrat objet de votre réclamation aurait été conclu en ligne (et exclusivement dans ce cas), vous pouvez également vous connecter et suivre la procédure indiquée sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) disponible à l'adresse suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Pour les réclamations qui dépendent du champ de compétences de l'AMF

(comme par exemple la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et réception d'ordres de bourse, la tenue de comptes titres), vous pouvez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Monsieur Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Pour toutes informations sur la Médiation AMF, consultez le site : www.amf-france.org, rubrique « Le Médiateur de l'AMF ».



En agence :

Nos Banquiers Privés vous accueillent partout en France



À distance :

www.milleis.fr et Appli mobile Milleis



Par téléphone : 0810 09 09 09

(Prix d'un appel local)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Le Guide des Conditions Tarifaires Milleis applicables à la clientèle des Particuliers est disponible dans tous les points de vente Milleis et auprès de votre Banquier Privé Milleis.
Ce guide peut également être téléchargé sur le site Internet www.milleis.fr

MILLEIS BANQUE - Société Anonyme au capital de 55 299 999,66 euros - Siège social : 32 avenue George V - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 344 748 041 - Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 - et l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, habilitée en qualité de teneur de compte conservateur - Immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre ORIAS (www.orias.fr) n° 17002533.

